

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 26 juin 2015  
(convocation du 19 juin 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène  
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe  
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine  
M. LAMAISON Serge à Mme KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h  
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

### **EXCUSE :**

M. COLOMBIER Jacques  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Prise en charge financière par la société Kéolis Bordeaux  
d'une partie des enquêtes fraude du réseau Tbc 2013 et 2014**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2008/0714 du Conseil de Communauté en date du 28 novembre 2008, la Communauté urbaine de Bordeaux décidait d'attribuer la délégation de service public du réseau de transport en commun à la société Kéolis (SA), à laquelle s'est substituée sa filiale dédiée Kéolis Bordeaux en tant que délégataire, et cela jusqu'au 31 décembre 2014.

Ce contrat de délégation prévoyait la perception d'une prime ou l'application d'une pénalité en fonction du taux de fraude mesuré par la collectivité.

Afin de maîtriser les conditions d'intéressement du délégataire, Bordeaux Métropole réalise donc chaque année une enquête auprès des voyageurs du réseau de transport en commun.

En conséquence, une procédure adaptée en 2013 et une seconde en 2014 ont été lancées en vue de la dévolution d'un marché relatif à la réalisation de ces enquêtes. Après une mise en concurrence, ces marchés ont tous les deux été attribués à la société TRYOM pour un montant de 23 600 € HT tant en 2013 qu'en 2014, correspondant à la réalisation et au traitement de 6 500 enquêtes par an, enquêtes embarquées en situation réelle auprès des usagers du réseau Tbc.

La société KEOLIS Bordeaux voulant, de son côté, préciser le taux de fraude sur les principales lignes et utiliser les résultats de ces enquêtes afin d'ajuster son plan de lutte contre la fraude, a souhaité prendre à sa charge le coût de 2 500 enquêtes par an.

C'est à ce titre que le délégataire a souhaité apporter sa contribution au financement de ces deux enquêtes fraude. Cette participation correspond au traitement total de 5 000 enquêtes sur les 13 000 commandées sur ces deux années.

En conséquence le délégataire s'est engagé à prendre à sa charge 21 746 € TTC qu'il versera à Bordeaux Métropole.

Afin de formaliser cette prise en charge financière, une convention, jointe en annexe à la présente délibération, s'avère nécessaire.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**Vu** la délibération n°2008/0714 du 28 novembre 2008 adoptant le précédent contrat de délégation de service public avec la société Kéolis ;

**Vu** les avenants 1 à 5 à ce contrat de délégation de service public ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'une convention s'avère nécessaire pour déterminer la prise en charge financière d'une partie des enquêtes fraude du réseau Tbc 2013 et 2014 ;

**DECIDE**

**Article 1** : que les termes de la convention ci-jointe entre Bordeaux Métropole et la société Kéolis Bordeaux sont approuvés,

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-jointe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 3** : que la recette correspondante sera imputée au budget annexe transport 2015 – chapitre 77 – compte 7718.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 10 JUILLET 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT